



Toulouse, le 7 mars 2024

Sébastien VINCINI
Président du Conseil Départemental
De la Haute-Garonne

Eric DAGUERRE
Directeur Général des Services

Monsieur Vincent GIBERT
Vice-Président-Éducation, Vie associative,
Valeurs de la République et Mémoire

Nos réf : RC/EJ /2024

Objet : Préavis de grève intersyndical à compter du pour tous les agents des collèges.

Monsieur le Président, monsieur le Directeur Général des Services, monsieur le Vice-Président,

L'Intersyndicale CGT CD 31 – SUD CT 31 – FO 31 dépose **un préavis de grève illimité à partir du 22 mars 2024 à 0h00** pour tous les agents des collèges du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Nos syndicats tiennent à vous alerter sur des difficultés croissantes au sein des collèges. Entre le non remplacement des absences, « la disparition » de postes dans de nombreux établissements au gré des départs à la retraite ou des mobilités : les conditions de travail des agents PTC se dégradent fortement. En conséquence, l'intensification du travail, la polyvalence poussée à l'excès détériorent la santé de nos collègues. En témoigne la montée croissante des restrictions médicales et de l'usure professionnelle. Près d'un tiers des agents ont des préconisations médicales. Un grand nombre de nos collègues sont en incapacité et attendent un repositionnement professionnel ou un reclassement.

Tout cela ne va pas s'arranger au vu des dernières annonces sur les modalités de remplacement !

Pourtant les ambitions affichées par l'exécutif sont grandes ! 100% Local, 100% Bio, 100% fait maison.

Pour tout cela, combien d'agents supplémentaires ? Nous attendons avec impatience la réponse du Président.

Pour l'instant c'est zéro !

Nos revendications :

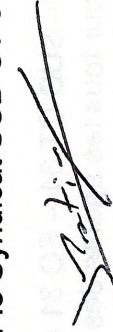
- La création de postes en nombre suffisants pour remplir les missions et le remplacement systématique de toutes les absences.
- La prise en compte de la réalité de la pénibilité dans les collèges.
- Faciliter le recrutement ou le passage en catégorie B des agents de maintenance et des responsables de cuisine. Leur responsabilité et les diplômes demandés le justifient. Revaloriser ces agents (il y en a un par collège) serait déjà une reconnaissance de notre collectivité.
- La dotation des EPI obligatoire pour toutes et tous,
- À la polyvalence tant souhaitée, nous répondons expertise et respect des métiers,
- Titularisation de tous les précaires
- Participation financière de l'employeur à la prise en charge des repas des agent.es,
- Attribution d'un ticket restaurant pour tous les agent.es travaillant dans les collèges où il n'y pas de cantine le mercredi.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, monsieur le Directeur Général des Services, monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT CD 31
Raphaël CROSET



Pour le Syndicat SUD CT 31



Pour le Syndicat FO 31

P/O FO(31)
SD
